

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL 30/05/2023

Le trente mai deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle du conseil, sous la présidence de Madame Anny COMMANDEUR, Maire

Présents : COMMANDEUR Anny – RONGIERES Jean-Daniel – LAPOSTOLET Catherine - LATHUILIERE Régis – Frank VASSEUR- Raphaël GUTTY – Xavier BRANQUET – Klaus BALZER – Nicolas CARRON – Jean-Marc VEYRON -

Absent excusé : Dominique BABAUD

Absents non excusés : /

Procuration : M. BABAUD à M. GUTTY

Quorum atteint (6)

1- DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme le Maire demande si quelqu'un veut être secrétaire de séance, Raphaël GUTTY accepte cette fonction.

2-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2023

Madame le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le PV du 04 avril 2023.

Avez-vous des remarques, des observations à formuler ? NEANT

Je n'ai reçu aucune remarque ni observations donc le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3 - RAPPEL ORDRE DU JOUR

- Décision modificative N° 1 : régularisation centimes
- Décision modificative N° 2 : trop perçu subvention du département 2019
- Augmentation du nombre d'adjoints
- Election 3ème adjoint
- Constitution des commissions

- Travaux des commissions
- Questions et informations diverses.

1 -DECISION MODIFICATIVE N° 1 : régularisation centimes

Le centre de gestion comptable nous demande d'ajouter les centimes sur les articles 001 (excédent d'investissement reporté) soit 0,81 € et sur le compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) soit 0,37 €.

Pour cela, Mme le Maire propose au conseil pour l'équilibre du budget d'inscrire une dépense de 0,81 € à l'article 165 (Dépôts et cautionnements en investissement) et 0,37 € sur l'article 6411 (personnel titulaire)

Accord du conseil à l'unanimité

2 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 : Trop perçu subvention du département 2019

Le département du Rhône a versé à la commune un montant de 649 € en trop en 2019.

Il est donc nécessaire de régulariser cette opération.

Mme le Maire propose au conseil d'équilibrer avec une recette à l'article 1323 et une dépense à l'article 1323,

Accord du conseil à l'unanimité

3 – AUGMENTATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Mme le maire nous rappelle le coût d'un adjoint à l'année : 4783 euros/ an.

Mr Balzer propose de partager les indemnités des 2 adjoints en 3 pour ne pas augmenter les indemnités versées par la commune aux adjoints. Mme le maire se renseigne si cela est possible, pas de contestations. A délibérer au prochain conseil.

Madame le maire demande le vote à bulletin secret pour un troisième adjoint.

Résultats : 11 votants

Pour 3 adjoints : huit

Contre 3 adjoints : trois

Le nombre d'adjoints est donc fixé 3 adjoints

4 -ELECTION D'UN 3ème ADJOINT

Madame le maire précise que l'on n'est pas obligé de donner les noms des candidats. Le vote a lieu sans que le nom d'un candidat soit nommé à voix haute.

1er tour de scrutin :

Nombre de votants : 11

Blanc : 1

Exprimés : 10

Majorité : 6

Ont obtenu :

- Nicolas CARRON : 1 voix
- Raphaël GUTTY : 6 voix
- Frank VASSEUR : 3 voix

Raphaël GUTTY est élu 3ème adjoint au 1er tour.

5 -CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire nous précise que nous ne pouvons pas refaire totalement les commissions et que nous pouvons seulement compléter.

Tableau ci-joint Annexe 1

6 – COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Tableau ci-joint Annexe 2

7 – TRAVAUX DES COMMISSIONS

Petite Enfance

2 familles de Moiré acceptées à la crèche Brin de Malice.

8 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Radar pédagogique** installé du 21/03 au 27/04.

Résultats : 85% des vitesses en dessous de la limite.

Vitesse : 29 km/h sens Oingt Frontenas ; 30km/h sens Frontenas Oingt.

Le radar a été mal placé selon Mr Branquet et Mr Balzer. La vitesse et le danger sont au niveau du croisement rue Poitrasson et rue du sud. La vitesse est toujours excessive dans le village et Mr Balzer dit qu'il ne faut pas attendre un accident majeur pour réagir. A voir pour le déplacer en amont du village côté Oingt. Monsieur Rongières répond le radar a été placé par la DDT. Xavier Branquet demande l'accès au rapport du radar (DDT). Prévoir une réunion avec Mr ROS et commission voirie selon Mr Veyron la Croix.

- **Permanence des adjoints du vendredi.** 1 vendredi sur 3 à 18h. Mr Rongières demande s'il est possible de faire les permanences à la rentrée. Mr Gutty pense qu'il faut commencer dès que possible.
- Les nouveaux conseillers acceptent que la mairie transmette leurs coordonnées à divers élus et administrations.
- Intervention de Mr Gutty demandant s'il y a eu des modifications sur le **permis d'aménager** de TC promotion. Madame le maire répond qu'il n'y a pas eu de modifications. Mr Gutty demande si certains jardins d'agrément sont toujours en zone Aa et si oui pourquoi les recommandations de la DDT et de la chambre d'agriculture n'ont pas été suivies ? Madame le maire lui signifie qu'il y a eu l'accord de Monsieur Girin (président de la chambre d'agriculture du Rhône) pour qu'une partie agricole (environ 1000m²) servent de jardins d'agrément à certaines maisons. Mr Gutty est en désaccord et n'a pas les mêmes informations que madame le maire concernant la position de monsieur Girin. Mr Gutty rappelle que les jardins d'agrément doivent être inclus dans la zone urbanisable et non être sur la zone agricole stricte selon les recommandations de la chambre d'agriculture du Rhône et de la DDT du Rhône.
- Question de Mr. Veyron la Croix : Quel est votre projet pour votre commune Mme le maire ?

Madame le maire répond que la commune se doit d'être assez importante pour ne pas se faire absorber par une autre. Mr Veyron la Croix et Mr Branquet soulignent qu'il faudrait commencer par aménager la ferme Marduel et l'existant au lieu de se concentrer sur la vente des lots. Madame le maire précise qu'il existe un projet pour la ferme Marduel.

- Madame le maire parle de dégradations faites sur un lavabo factice usagé mis en place devant la Chapelle St Pierre, Mr Branquet répond que c'est une affaire sur lequel il s'est déjà expliqué et qu'il réfute fermement le terme de 'dégradation'
- Mr Balzer fait part de son inquiétude concernant la solidité financière de la société TC promotion avec un capital social de 1000 euros. Madame le maire répond qu'il y a de l'argent derrière.
- Mr Balzer demande à Madame le maire si le limiteur de bruit de la salle des fêtes fonctionne, Madame le Maire lui répond par l'affirmatif.
- Mr Balzer fait aussi part d'un litige avec Mr Carron et Mr Caillaux concernant la découpe des cheneaux de Mr Carron. Madame le maire répond que c'est une affaire privée. Mr Branquet répond qu'il faut se poster en lanceur d'alerte concernant ce genre d'attitude. Mr Guty pose la question d'un bornage effectué chemin de l'enfer entre la voie communale et Mr Caillaux alors que Mr Carron qui est de l'autre côté de la voie communale n'a pas été convié par le géomètre. Ce qui n'est pas normal selon Mr Guty. Mr Vasseur répond que c'est au géomètre de convoquer les parties. Mr Guty répond que selon lui Mr Carron aurait dû être présent et demande à voir le PV de bornage.

Séance levée à 20 h 55

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 11 juillet 2023 à 19 h

Secrétaire de Séance,

Raphaël GUTTY



Le Maire,

Anny COMMANDEUR

